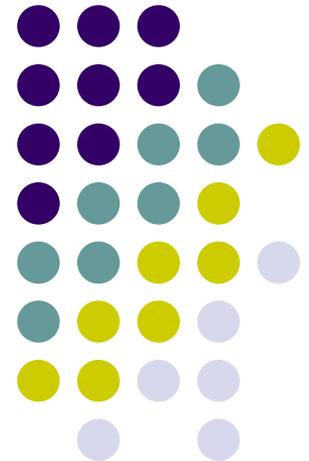


L'interprète :

le passeur entre deux langues,
deux cultures

Pierre Guitteny





Bref historique

Sourds et signes tout au long de l'histoire :

- Hittites au XIII^{ème} siècle avant notre ère
- Egypte
- Grèce
- Rome
- etc.

Hittites



Les sourds formaient
une communauté
structurée :



il existait un « chef » de
la communauté des
sourds.



Miles, M. 2008-09, Sourds Hittites au
13ème siècle av. J.-C

www.independentliving.org/docs7/miles200809.html

<http://cis.gouv.fr/spip.php?rubrique13>

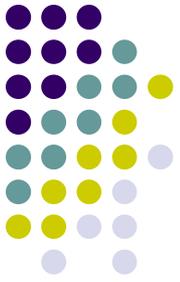
Cour ottomane

Les signes étaient couramment utilisés à la cour ottomane. Des sourds y tenaient une place définie : ils servaient le Sultan pour des missions confidentielles.

<http://cis.gouv.fr/spip.php?article3457>



Antoine de Laincel

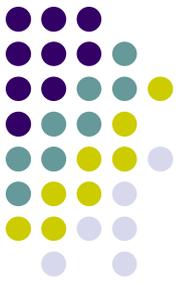


Antoine de Laincel (1525-1611) :

« Il estoit en une grande peine quand son trucheman et interprete n'estoit point avec luy, que ceux qui n'avoient point à coustume ses signes ne pouvoient entendre ce qu'il leur vouloit dire. »



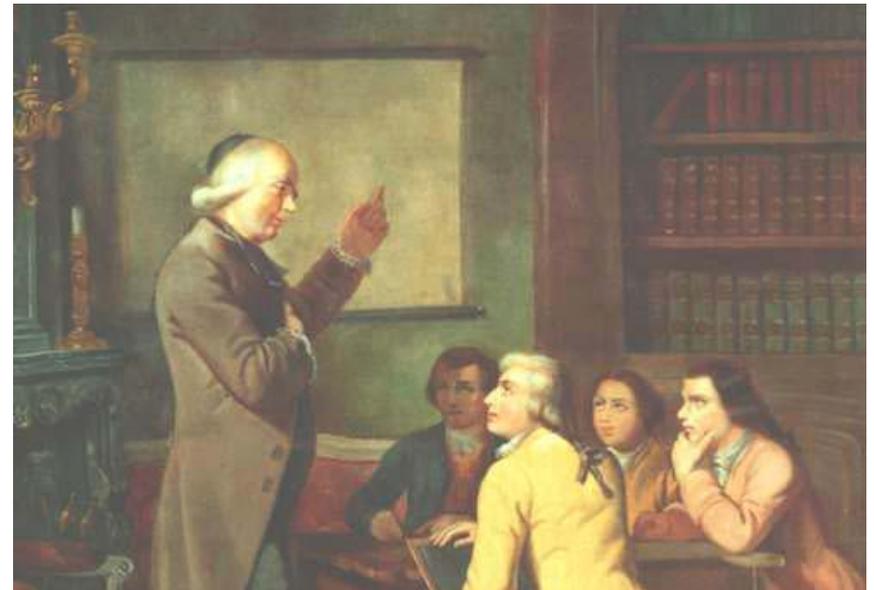
Abbé de l'Épée (1712-1789)



Premières écoles pour sourds :
enseignement collectif et gratuit
en langue des signes.

Actions en faveur de l'insertion
sociale des sourds :

affaire du fils du comte de Solar
(interprète au tribunal)

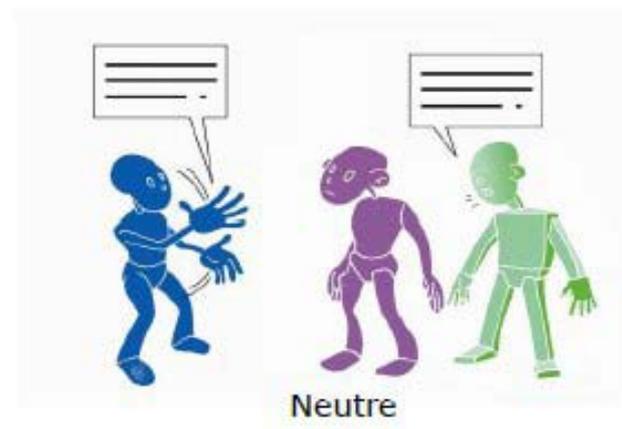
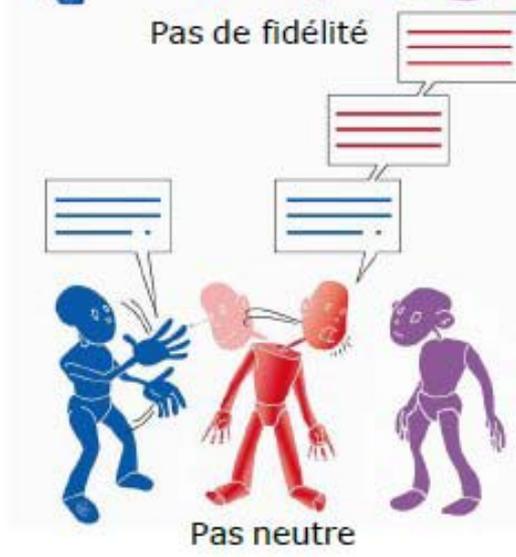
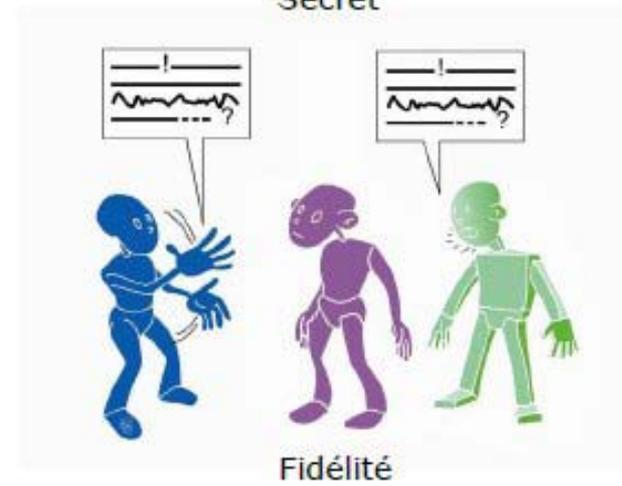
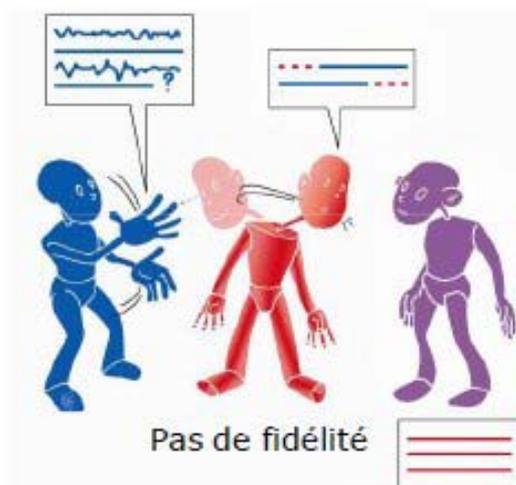
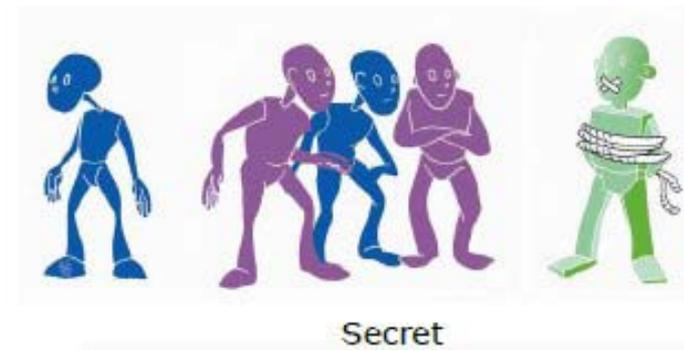
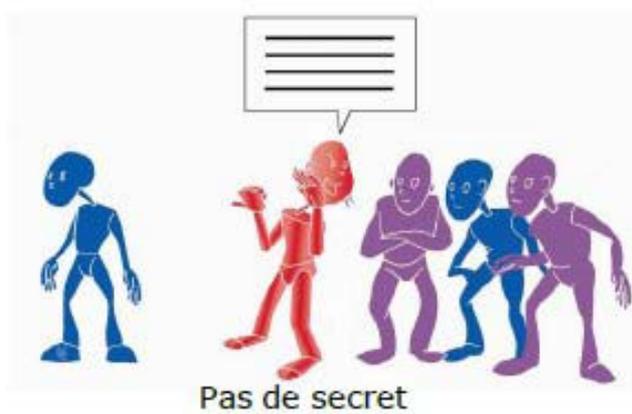


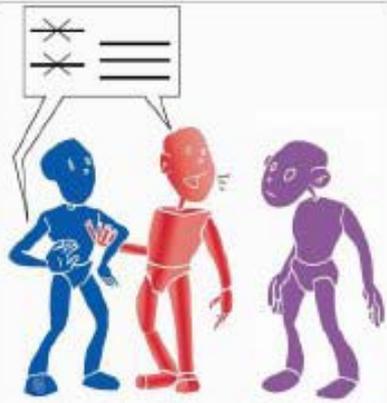


Plus récemment

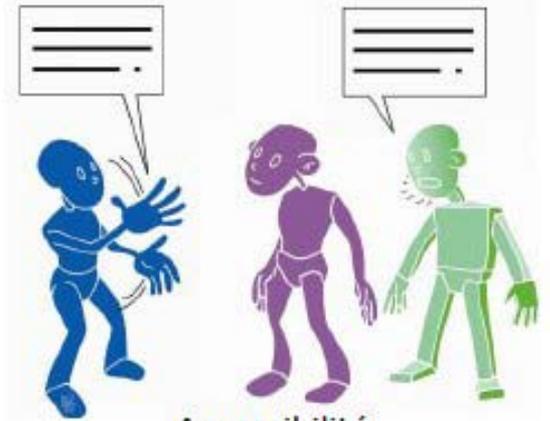
- La langue des signes interdite dans l'enseignement des jeunes sourds durant un siècle
 - pratiquée dans la communauté sourde, notamment dans les associations
 - interprètes : enfants de parents sourds ou enseignants des écoles spécialisées.
- A partir des années 1970, revendications
 - reconnaissance de la langue des signes
 - création de classes bilingues
 - constitution d'un corps d'interprètes professionnels diplômés.

Interface
vs
Interprète

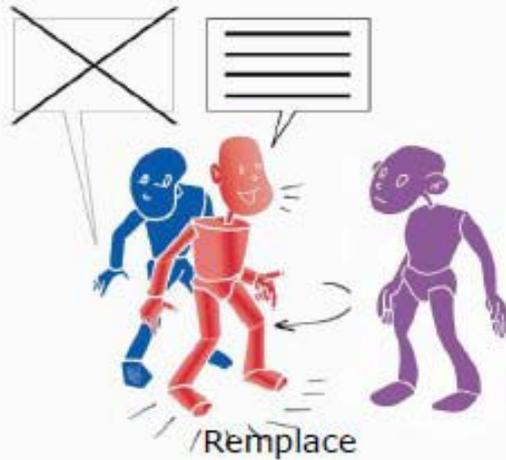




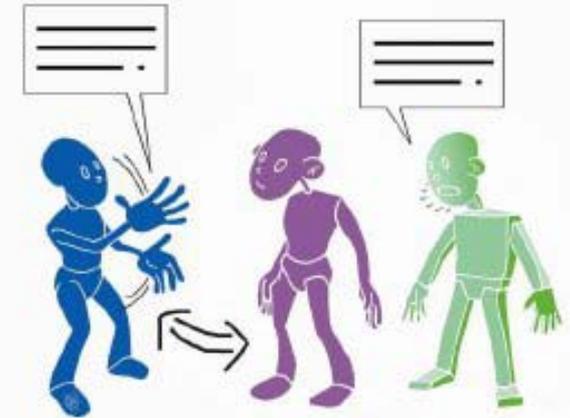
Accompagnement



Accessibilité



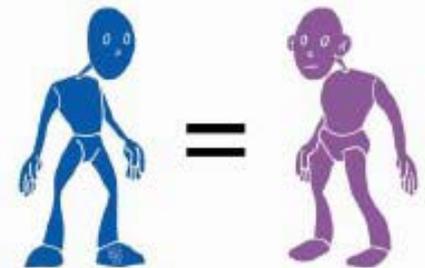
Remplace



Communication directe



Pas d'égalité



Egalité

Interprètes en langue des signes



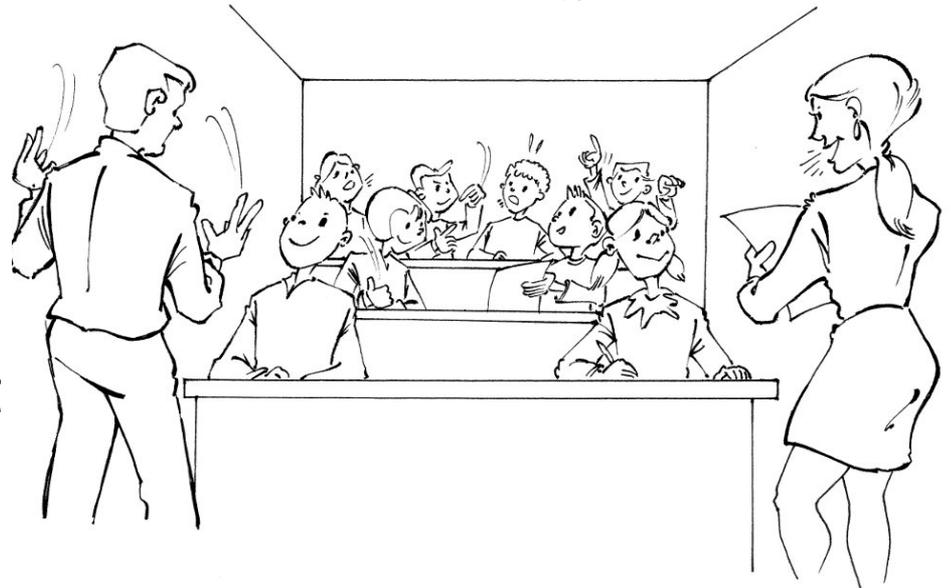
- Cinq formations universitaires d'interprètes en langue des signes: Paris 3, Paris 8, Rouen, Lille et Toulouse.
- Master, identique à celui délivré aux interprètes de langues vocales.
- Depuis la loi du 11 février 2005
 - reconnaissance officielle de la langue des signes
 - intégration des jeunes sourds dans l'Education nationale
 - création de nouveaux financements pour les interprètes
 - obligation d'accessibilité des services publics
 - de plus en plus d'interprètes sont embauchés partout en France.
- Et des interprètes interviennent dans les écoles, collèges, lycées.

L'interprète en classe



L'intervention des interprètes en situation scolaire, objet de débats.

Doit-il ne traduire que les propos, ou veiller également à des adaptations pédagogiques ?



Difficultés



- « L'interprète est souvent appelé pour pallier l'absence d'un professeur spécialisé. C'est pourquoi la confusion entre ces deux professions est malheureusement courante. »
- « Qu'est-ce donc que cet adulte, présent avec lui dans sa salle de classe, qui ne se préoccupe pas de maintenir la discipline des élèves sourds ? Pourquoi n'écrit-il pas au tableau ? Pour quelle raison ne donne-t-il pas son avis sur la compréhension de tel ou tel élève ? Quel motif le pousse à traduire, en plus des propos du professeur, les interventions des élèves, sourds et entendants ? »



Exemples

- difficultés avec les jeunes enfants sourds qui ne maîtrisent pas suffisamment la langue des signes, et ne peuvent donc pas tirer pleinement parti de l'intervention d'un interprète
- difficulté de l'interprète pris comme « modèle », « référent » de langue des signes
- difficultés liées à l'interprétation (l'interprète traduit le sens, non les mots)
- difficultés liées aux demandes
- difficultés liées aux deux langues

Difficultés

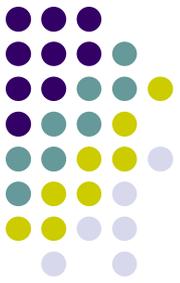


« L'interprète en milieu scolaire »

AFILS (association française des interprètes en
langue des signes)

www.afils.fr

AFILS (www.afils.fr)



Avant les cours (préparations)

- Organiser un temps de réunion en début d'année avec l'interprète afin de l'informer du fonctionnement des cours.
- Penser à fournir à l'interprète le programme de l'année scolaire dès le mois de septembre.
- Ne pas hésiter à le rencontrer avant les cours afin de mettre au point votre stratégie de communication. Il pourra vous dire ce qui est facilement transposable et ce qu'il l'est moins, notamment pour les cours de langues (anglais, français, etc.) qui peuvent poser de véritables problèmes d'interprétation.
- L'informer, au fur et à mesure, du contenu des cours à venir (environ une semaine à l'avance) afin qu'il puisse préparer ses interprétations.
- Lui faire parvenir suffisamment tôt les supports qui seront utilisés pendant le cours surtout lors de projections de vidéos.

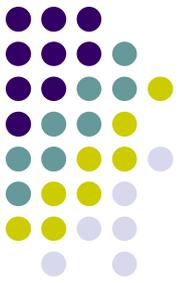
AFILS



Pendant les cours

- L'interprète traduit le discours des enseignants et de tous les élèves.
- N'étant pas un pédagogue, il ne se substitue pas au professeur : il ne réexplique pas, ne résume pas, ne sélectionne pas, il traduit tout ce qui est dit. Pour la même raison, c'est au professeur de vérifier la bonne compréhension du message.
- L'interprétation simultanée demande un effort de concentration et est donc extrêmement fatigante : en cas de cours de 2 heures, intercaler des exercices ou des temps de copiage qui permettent à l'interprète de faire des pauses. Si tel n'est pas le cas, l'interprète aura besoin de 10 minutes de pause au bout de 55 minutes de cours.
- Ecrire au tableau les mots techniques nouveaux et/ou compliqués. L'interprète traduit du sens et non des mots. Tout terme ou notion que l'élève devra pouvoir réutiliser par la suite est à noter au tableau.

AFILS



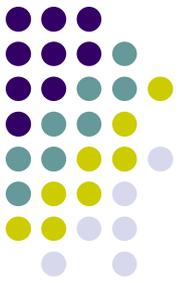
Communication :

- Autant que faire se peut, oublier la présence de l'interprète et s'adresser à ses élèves directement... Éviter les « dites-leur que... » en regardant l'interprète.
- Préférer une expression libre et spontanée qui est le mode d'énonciation le plus facile à traduire.
- La traduction de textes écrits est fastidieuse, particulièrement lorsque le travail se porte sur la langue française ; pour cela, procurer les textes photocopiés aux élèves.
- En cas de citation, l'écrire au tableau.
- En cas de présentation de diapositives ou d'utilisation du rétroprojecteur, ne pas oublier de laisser passer quelques secondes avant de changer de document : la traduction demandant un certain décalage, sans ce laps de temps, les élèves sourds auront un commentaire désynchronisé avec le cliché étudié.

Gérer les prises de paroles :

- Éviter que plusieurs locuteurs ne s'expriment en même temps, ce qui automatiquement met fin à la traduction.

AFILS



Spécificité des élèves sourds :

- La tête baissée, les élèves sourds n'ont plus accès au discours traduit en LSF, par exemple ils ne peuvent à la fois faire un exercice écrit et suivre des commentaires ou explications.
- Les sourds ne peuvent en même temps regarder un document ou le tableau et l'interprète. Il est donc nécessaire d'avoir un temps pour la lecture, un autre pour l'explication et un dernier pour la prise de notes.
- De même le commentaire d'un document ne peut se faire en même temps que sa lecture.
- Ne pas hésiter à utiliser tous les moyens visuels possibles (illustrations, photocopies, schémas, diapos, rétroprojecteur, vidéo...).

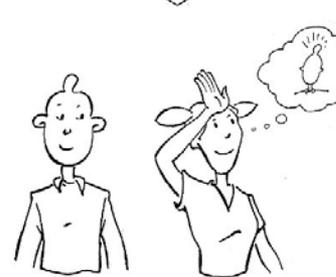
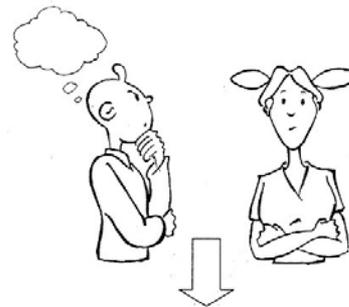
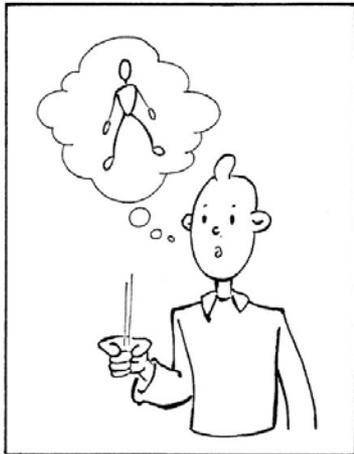
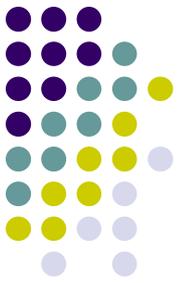


Langue visuelle

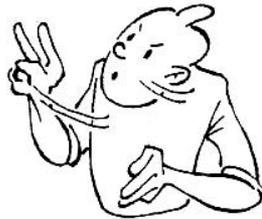
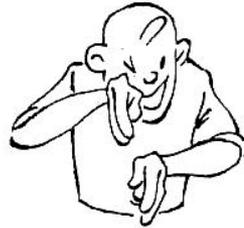
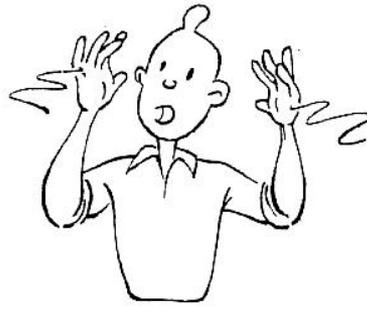
L'espace de signation, comme une scène de théâtre.

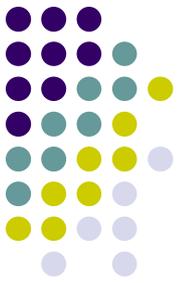


La langue des signes









Culture sourde

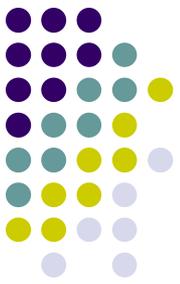
- Question largement débattue
 - sourd = entendant – audition ?
 - ou culture française + code particulier ?
 - handicap invisible

Culture sourde



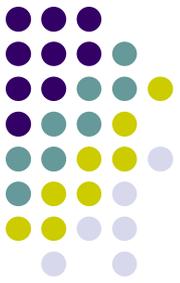
- Culture # folklore
- cultures « invisibles »
- langue = structuration du monde, culture
- exemples : rapport au corps
- « connivence » à travers le monde

Culture sourde



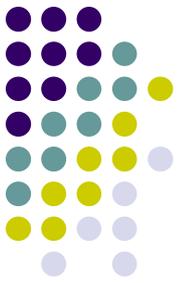
- « L'existence d'une langue hautement spécifique suffirait à elle seule à légitimer la notion de culture sourde [...] La justifie de surcroît un taux très élevé d'endogamie, une sociabilité intense, des pratiques communes (par exemple manières de table) et surtout un système de valeurs partagées, en très forte opposition avec les représentations dominantes de la surdité : pour beaucoup de sourds, les termes de 'sourd' et 'd'entendant' ne sont rien d'autre que des ethnonymes. » (Yves Delaporte, Des signes, des noms, des rires, Paris, ASAS Éditions, 2000, p. 25)

Culture sourde



- « La surdité présente ainsi la dimension exceptionnelle d'être au départ une entité d'ordre biologique qui se voit ensuite relayée par une spécificité adaptative cognitive pour générer finalement une organisation nouvelle dans l'ordre de la culture. » (B. Virole, éd., Psychologie de la surdité, Bruxelles, De Boeck & Larcier, 1996, 2ème éd., p. 458)

Pensée visuelle



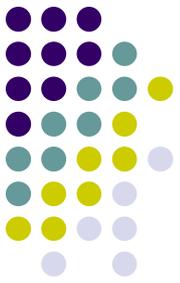
- pensée par mots / pensée par images
- Langage verbal longtemps survalorisé
 - ‘style cognitif simultané’,
 - portant sur l’espace,
 - localisé majoritairement dans l’hémisphère droit (pariéto-occipital),
 - développant une logique inductive,
 - favorisant vivacité et inventivité
 - ...

Pensée visuelle



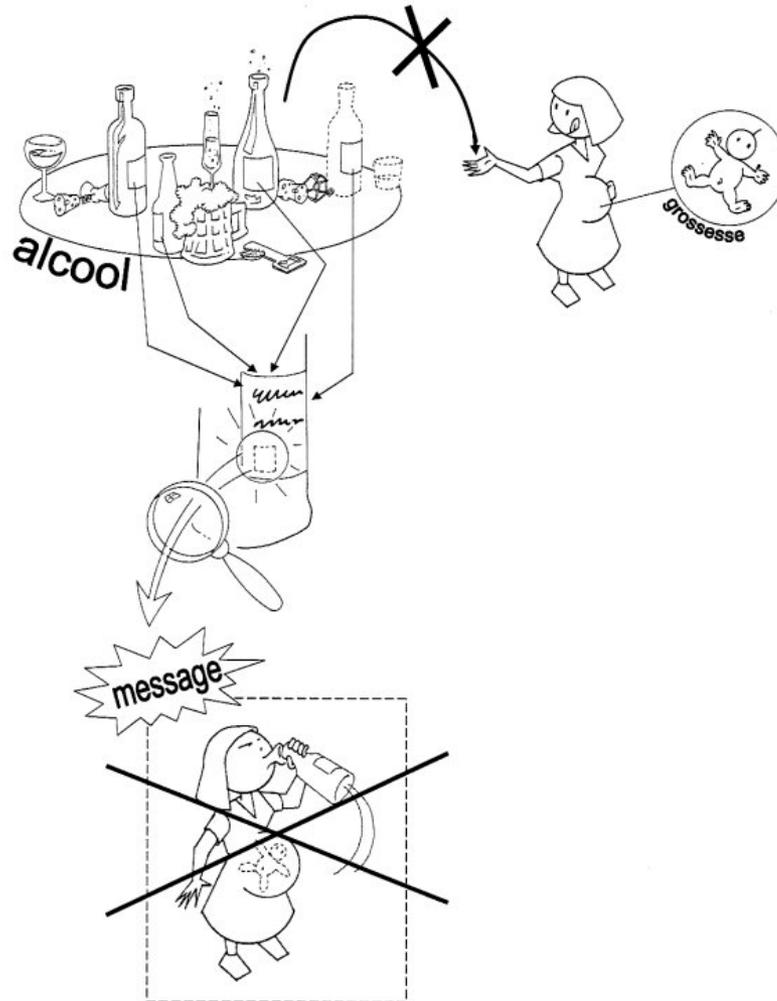
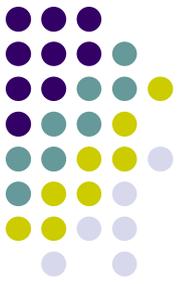
- Prépondérante dans certains domaines, notamment scientifiques (astronomie, thermodynamique, biologie, etc.)
- Image scientifique : reconstruite
- Qu'est-ce qu'un escalier en colimaçon ?

Pensée visuelle



« Les entités psychiques qui semblent servir d'éléments dans la pensée sont certains signes et des images plus ou moins claires qui peuvent être reproduits et combinés volontairement. [...] Ce jeu combinatoire semble être la caractéristique essentielle de la pensée productive - avant qu'il y ait une relation quelconque avec une construction logique en mots ou autres types de signes susceptibles d'être communiqués à d'autres. Les éléments mentionnés ci-dessus sont, en ce qui me concerne, de type visuel et quelque peu musculaire. Les mots ou autres signes conventionnels ne doivent être recherchés laborieusement qu'ultérieurement, quand le jeu d'associations mentionné est assez clairement établi pour pouvoir être reproduit à volonté . » (Einstein)

Un exemple : les schémas



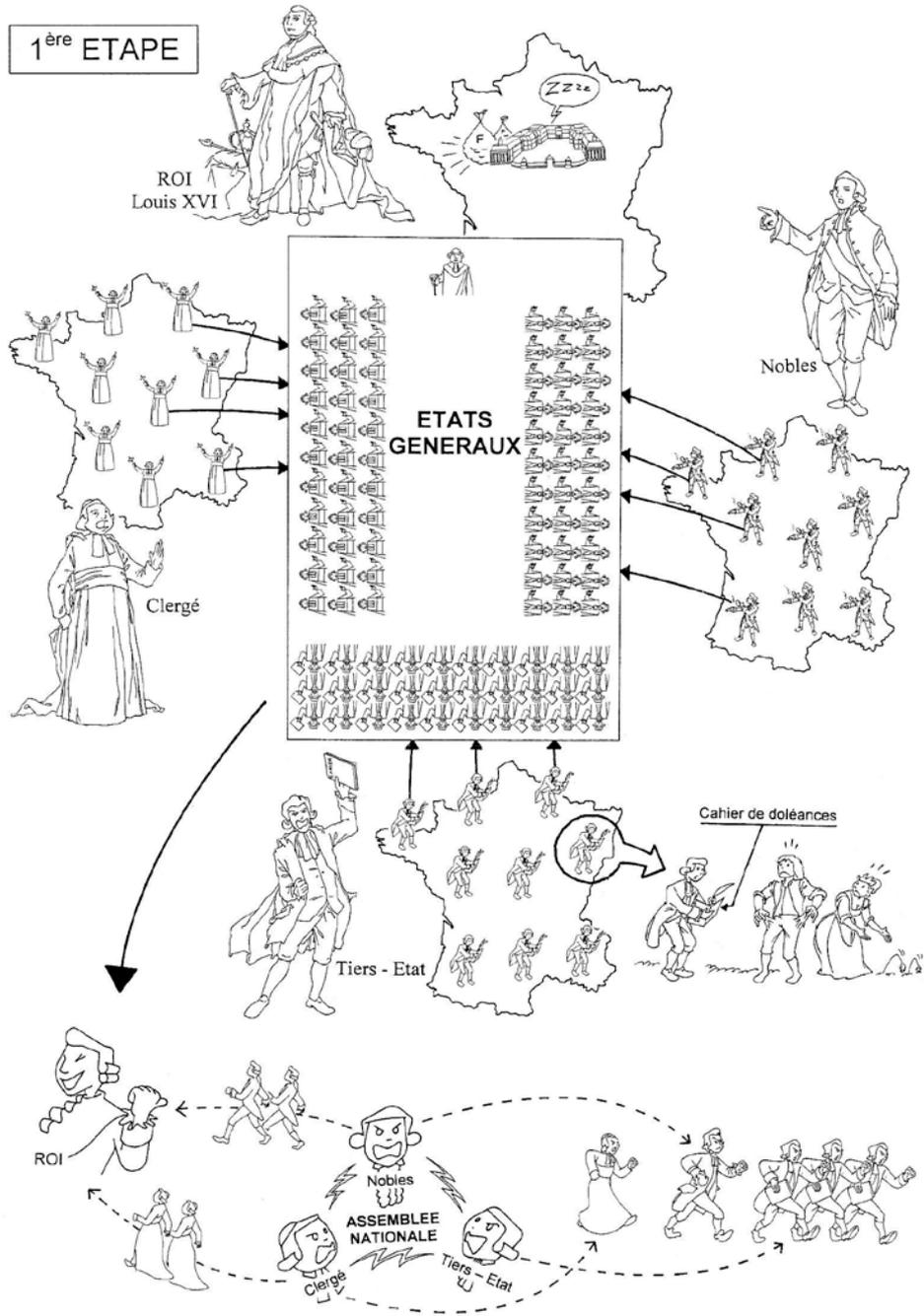
Article 5 de la loi 2005-102 du 11/02/2005 :
« Toutes les unités de conditionnement des boissons alcoolisées portent, dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la santé, un message à caractère sanitaire préconisant l'absence de consommation d'alcool par les femmes enceintes. »

Schéma : article 5 (11/02/05)



- Toutes les unités de conditionnement des boissons alcoolisées = éventail de diverses formes de bouteilles d'alcool (hyponymes)
- portent un message = vignette insérée en bas de l'étiquette de la bouteille (représentation 'incarnée')
- absence de consommation d'alcool par les femmes enceintes = dessin à part : une femme dont le ventre arrondi montre en transparence un dessin schématisé de bébé, cette femme portant une bouteille à sa bouche, et l'ensemble de ce dessin étant barré par une croix (effet loupe)

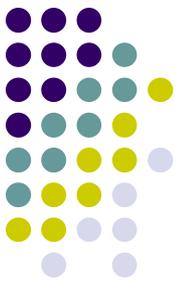
1^{ère} ETAPE





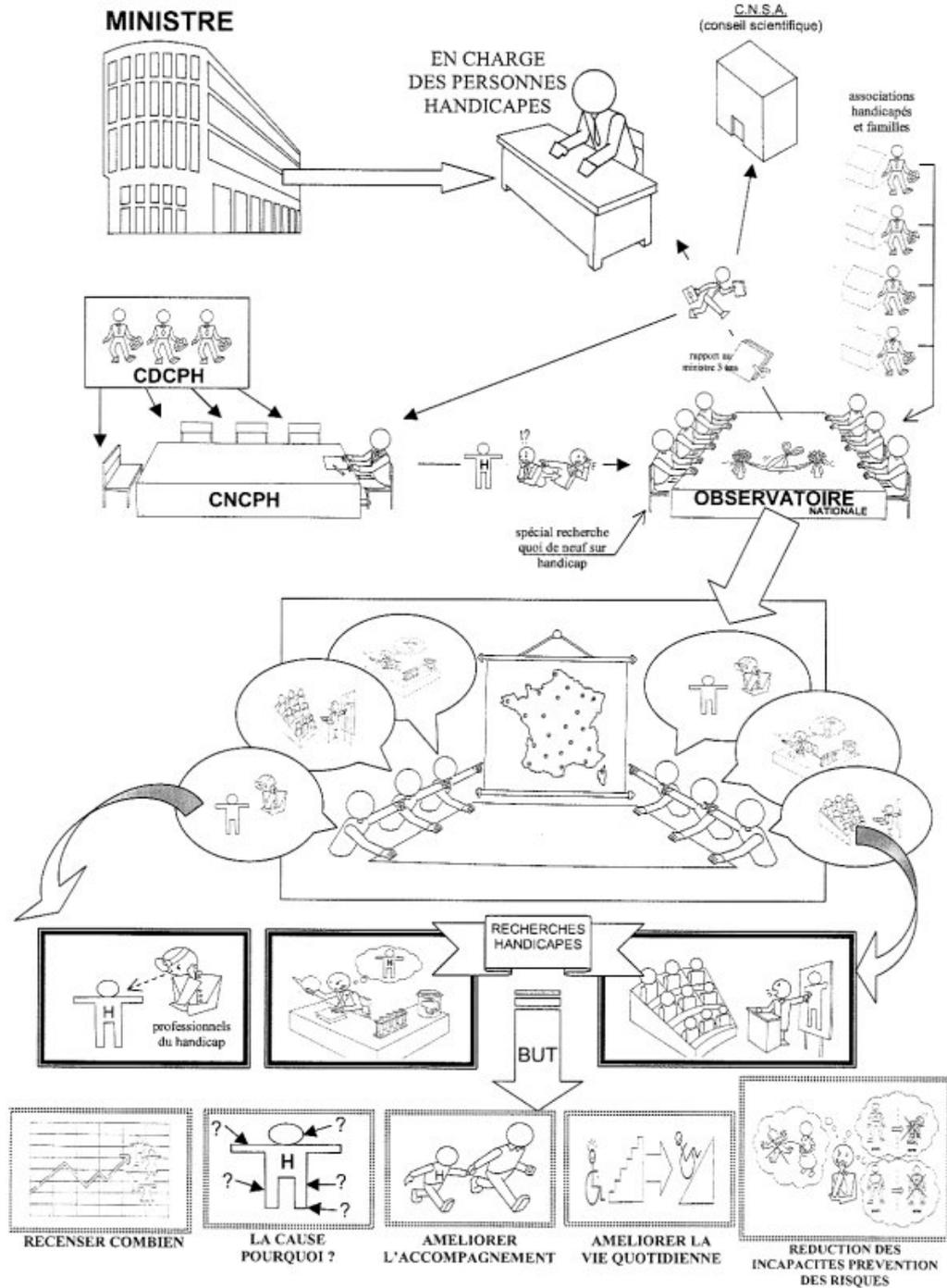
On retrouve dans ce schéma les caractéristiques d'une expression visuelle :

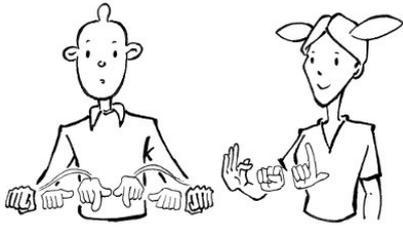
- ◉ l'organisation générale : le thème est placé au centre, avec une taille plus importante
- ◉ l'ordre de logique visuelle : on présente la situation et ses composantes avant l'action
- ◉ l'ordre hiérarchique (le roi est placé en haut)
- ◉ la symbolisation (la richesse et l'inaction du pouvoir royal symbolisées par un magot et le ronflement, les conflits signifiés par des éclairs, les membres de l'assemblée distingués par leurs habits et attitudes)
- ◉ la présentation schématique visuelle (la représentativité est signifiée par la répartition des représentants sur l'ensemble de la France, la composition de l'assemblée est schématisée par la distinction des trois groupes de personnages et la place du roi)
- ◉ les 'incohérences' d'une présentation visuelle (il n'est pas gênant de placer dans l'espace plusieurs dessins de la France. Par exemple, lorsque l'on compare deux états d'un élément, on place l'un à droite et l'autre à gauche, même s'il s'agit en réalité d'un seul élément évoqué à deux dates différentes)
- ◉ les outils d'expression visuelle (le zoom placé sur un membre du Tiers-Etat qui reçoit les doléances, les flèches distinguées par leur épaisseur et les pointillés)
- ◉ le déroulement temporel (les flèches en pointillé)
- ◉ des traits d'humour (le roi se moquant des conflits)
- ◉ le recours au lexique pour dénommer les entités



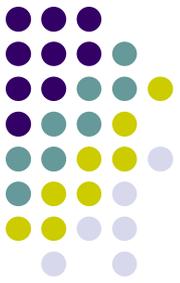
Article 6 de la loi du 11 février 2005

« La recherche sur le handicap fait l'objet de programmes pluridisciplinaires associant notamment les établissements d'enseignement supérieur, les organismes de recherche et les professionnels. Elle vise notamment à recenser les personnes touchées par un handicap et les pathologies qui en sont à l'origine, à définir la cause du handicap ou du trouble invalidant, à améliorer l'accompagnement des personnes concernées sur le plan médical, social, thérapeutique, éducatif ou pédagogique, à améliorer leur vie quotidienne et à développer des actions de réduction des incapacités et de prévention des risques. Il est créé un Observatoire national sur la formation, la recherche et l'innovation sur le handicap. Il établit un rapport remis au ministre en charge des personnes handicapées, au conseil scientifique de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et au Conseil national consultatif des personnes handicapées tous les trois ans. Cet observatoire, dont la composition fixée par décret comporte des associations représentant les personnes handicapées et leurs familles, est chargé de se prononcer sur la coordination des politiques de prévention et de dépistage des problèmes de santé prévues par le code de la santé publique, par le code de l'éducation et par le code du travail avec la politique de prévention du handicap. Il peut être saisi par le Conseil national consultatif des personnes handicapées ou par un conseil départemental consultatif des personnes handicapées mentionné à l'art. L. 146-2. »





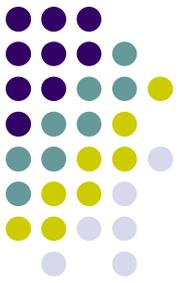
Schémas



- ordre hiérarchique : un ministre est au-dessus des organismes qu'il dirige
- ordre temporel : un événement antérieur est placé à gauche ou au-dessus d'un événement postérieur (selon les deux axes de représentation du temps)
- ordre logique : on présente un élément avant de détailler ses conséquences (les professionnels et organismes de recherche sont placés au dessus des missions qui leur incombent)
- organisation générale : l'élément le plus important (ici la politique de prévention du handicap) est placé au centre, les autres éléments s'organisant autour de lui
- différentes caractéristiques d'une présentation visuelle (utilisation des symboles et flèches, présentation d'un élément par un détail significatif, éventuel recours au lexique pour dénommer une entité, etc.)



Schémas

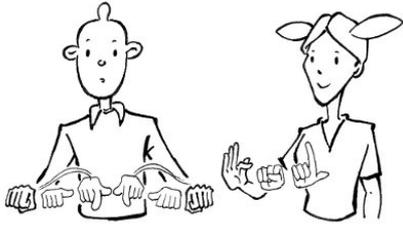


Enoncé en langue des signes :

- ministre en haut de l'espace de signation
- Observatoire en dessous du ministre
- politique du handicap au centre
- différentes mesures en dessous (signe d'arborescence)

Schéma : aide pour

- distinguer les différentes entités qui devront être désignées et placées, noter leurs rapports (hiérarchiques, temporels, logiques),
- les placer en conséquence dans l'espace de signation, chercher les images, termes, symboles utiles
- choisir les formes d'expression :
 - un transfert personnel
 - un transfert situationnel
 - une description détaillée (transfert de taille et de forme)



Schémas

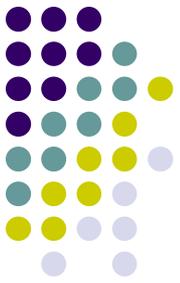


Réflexions théoriques, mais également applications pratiques
(exemple : en formation d'interprète en langue des signes)

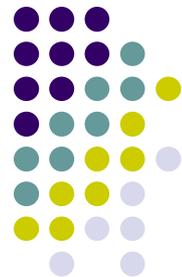
Dans un PASS :

- soutien pédagogique
- outils
- nouvelles technologies
- vie quotidienne
- ...

Conclusion



- La surdit  permet d'aborder deux langues et deux cultures.
- Les p les pour la scolarisation des jeunes sourds peuvent  tre ces lieux o  les deux cultures se rencontrent et s'enrichissent mutuellement.
- D'ailleurs, vous pouvez apprendre la langue des signes, une autre mani re de s'exprimer et de percevoir le monde...





Livres

- Pierre Guitteny, *Entre sourds et entendants*, Angers, Ed. Monica Companys, 2009
- A. Bernard, F. Encrevé, F. Jeggli, *L'interprétation en langue des signes*, Paris, P.U.F., 2007
- Christian Cuxac : *La langue des signes, les voies de l'iconicité*, Paris, Ophrys, 2000